MAIRIE DE LA MOTTE (22600)
Tél. 02.96.25.40.03
courriel : contact@mairielamotte.fr

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201552-20260211-DE2026_15-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DE2026/15

L'an deux mille vingt-six, le onze février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, salle de la Mairie, sous la présidence de Henri FLAGEUL, Maire.

Présents : Henri FLAGEUL - Stéphane FOUCAULT – Jocelyne LE TINNIER – Robert MOISAN – Christelle URVOIX – Michel HARNOIS – Brigitte LE DUC – Lionel NOURY – Laurent CARREE – Lionel LE SAUX – Roselyne URVOY – Gwenaëlle LAOUENAN – Erwan OLLIVRO Paulette GICQUEL – Martine VALLEE – Hervé LE DOUCEN

Absente excusée : Annie LE GOFF pouvoir à Jocelyne LE TINNIER

Absents : Philippe BIDAN - Stéphanie BOUVET

Secrétaire de séance : Lionel NOURY

Membres en exercice : 19 Présents : 16 Représentés : 1 Votants : 17

LOTISSEMENT DU HAMEAU DES TILLEULS : Travaux réseau de télécommunications

Le réseau de télécommunications implanté rue des tilleuls nécessite d'être légèrement déplacé afin de ne pas gêner l'accès au lot n° 10. Des travaux visant à déplacer un poteau sont nécessaires. L'entreprise ORANGE a proposé un devis d'un montant TTC de 1 398.50 € pour effectuer ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** ce devis d'un montant de 1 398.50 € ;
- **Demande** à M. Le Maire de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif.

Secrétaire de séance
Lionel NOURY

Pour extrait conforme,
Le Maire, Henri FLAGEUL

MAIRIE DE LA MOTTE 22600